

---

# Rapport d'activités quadriennal

---

## **CCOJ**

---

### 2010 - 2013

---

## Table des matières

Composition de la CCOJ.....	2
La CCOJ est composée de :.....	2
1. Fonctionnement.....	4
Rencontres 2010-2013 : Analyse de la fréquentation moyenne sur la mandature par année.....	4
2. Activités.....	5
Consultations et avis émis dans le cadre de projet de décret ou arrêté touchant au domaine des organisations de jeunesse.....	5
Avant-projet de décret Plan Jeunesse.....	5
Modification du décret relatif au Conseil de la Jeunesse.....	5
Avis émis dans le cadre général de l’agrément des organisations de jeunesse.....	6
Traitement des dossiers d’agrément.....	6
Avis émis dans le cadre général de la subvention des organisations de jeunesse.....	6
Circulaire « infrastructures ».....	6
Circulaire « Soutien aux projets jeunes ».....	7
Application de l’article 66 du décret relatif aux organisations de jeunesse et détachement pédagogique.....	7
Avis émis relativement à des politiques impliquant les organisations de jeunesse.....	8
Prêt de matériel.....	8
Jeunes et médias.....	8
Avis budgétaires portant sur les octrois d’agréments et la promotion des associations agréées.....	9
Travaux d’analyse des pratiques participatives au sein des organisations de jeunesse.....	10
Evaluation des dispositifs particuliers (DP) à destination des organisations de jeunesse.....	10
3. Représentation.....	11
4. Perspectives.....	13
Dans le cadre de l’agrément.....	13
Quels développement pour le secteur Organisations de Jeunesse ?.....	13
Dans le cadre du subventionnement.....	13
Quel financement pour le secteur Organisations de Jeunesse ?.....	13
Dans le cadre des politiques impliquant les Organisations de Jeunesse.....	13
A quoi être attentif ?.....	13
Dans le cadre de l’analyse des pratiques participatives.....	13
Que valoriser ?.....	13
Dans le cadre du fonctionnement de la CCOJ.....	14
Qu’améliorer ?.....	14
Annexes.....	15
Relevé des Avis de la CCOJ.....	15

## COMPOSITION DE LA CCOJ

Cette rubrique rend compte de la composition de la CCOJ telle que décrite à l'article 38 du décret du 26 mars 2009. Durant la mandature 2010 - 2013, la présidence de la CCOJ a été exercée par Annick Hoornaert (Les Scouts). Suite au départ de celle-ci, Coline Maxence (Latitude Jeunes) a exercé la fonction ad interim à partir de juin 2013. Coline Maxence a été élue Présidente de la CCOJ pour la nouvelle mandature, en janvier 2014.

### **La CCOJ est composée de :**

- Deux représentants par fédération d'organisations de jeunesse ;
- Neuf membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient ;
- Deux membres représentant l'ensemble des organisations de jeunesse qui ne sont pas membres d'une fédération d'organisations de jeunesse ;
- Trois membres démontrant une compétence particulière en matière de politique de la jeunesse.

Fédération	Date	Effectif	suppleant	date arrêté	changement de mandat
COJ	1/12/2009	Carly Geoffroy	Demoulin Stéphanie		
COJ	1/12/2009	Fauville Bernard	Sokal Anne	30/08/2011	Giot Christiane (Suppléant)
COJ	1/12/2009	Ghoul Yamina	De Decker Benoît	13/07/2012	Gregory Van De Put (S)
COJ	1/12/2009	Cheb Patrick	Umay Semra	27/05/2011	Bogaerts Christian (Effectif)
				30/08/2011	Mohammad Shahin (S)
COJ	1/12/2009	Hebrant Valérie	Bogaerts Christian	27/04/2010	Depirraz Stéphanie (E)
				27/05/2011	Jennifer Neilz (Suppléant)
				30/08/2011	Umay Semra (E)
COJ	1/12/2009	Corongiu Antoinette	Detemmerman Daniel	20/12/2012	Lamia Kebboull (S)

Fédération	Date	Effectif	suppleant	date arrêté	changement de mandat
CJC	1/12/2009	Many Brice	Orban Anne-Claire	30/08/2011	Bunckens Julien (E)
				18/11/2011	Laurent Jauniaux (S)
CJC	1/12/2009	Jauniaux Laurent	Convent Gaetane	1/12/2010	Vandenhoute Geneviève (S)
				18/11/2011	Géraldine Baudouin (E)
CJC	1/12/2009	Gigounon Hyacinthe	Constant Benoît	1/12/2010	Patricia Monville (E)
				18/11/2011	Marie Gérard (E)
				12/03/2013	Pierre Ledecq (S)
CJC	1/12/2009	Olbregts Eric	Deberg Solange	11/07/2013	François Galand (E)

Fédération	Date	Effectif	suppleant	date arrêté	changement de mandat
Jeunes et libres	1/12/2009	Delvoye Kathleen	Segers Jean-Yves	18/01/2012	Denys Lahaye (S)
				9/10/2012	Julie Tollenner (S)
Jeunes et libres	1/12/2009	Escojido Pierre	Desmadryl Arnaud	27/05/2011	Céline Ait-Ahmed (S)
Jeunes et libres	1/12/2009	Henken Magali	Céline Ait-Ahmed	27/05/2011	Desmadryl Arnaud (S)
				9/10/2012	Gwenaëlle Williot (E)

<b>Fédération</b>	<b>Date</b>	<b>Effectif</b>	<b>suppleant</b>	<b>date arrêté</b>	<b>changement de mandat</b>
Relief	1/12/2009	Cornelis Matthieu	Mahieu Cédric	27/04/2010	Dujardin Sarah (E)
				27/05/2011	Cocu Christophe (E)
Relief	1/12/2009	Leblanc Olivier	De Laveleye Séverine	27/05/2011	Pierre Evrad (S)
Relief	1/12/2009	Cleda Etienne	Gerken Olivier	27/05/2011	Olivier Gerken (S)

<b>Fédération</b>	<b>Date</b>	<b>Effectif</b>	<b>suppleant</b>	<b>date arrêté</b>	<b>changement de mandat</b>
Projeune'S	1/12/2009	Achbany Nadia	Philippe Artois		
Projeune'S	1/12/2009	Moreau Céline	Golik Dorota	4/10/2013	Carlos Crespo (E)
Projeune'S	1/12/2009	Maxence Coline	Crespo Carlos	4/10/2013	Angela Sciacchitano (S)

<b>Fédération</b>	<b>Date</b>	<b>Effectif</b>	<b>suppleant</b>	<b>date arrêté</b>	<b>changement de mandat</b>
NON-FEDE	1/12/2009	Jadin Noémie	Ghys Arnaud	27/04/2010	Samuel Legros (S)
				27/06/2012	Vincent Buron (E)
				9/10/2012	Annie Matabisi (S)
NON-FEDE	1/12/2009	Hornaert Annick		27/04/2010	Olivier Céline (S)
				27/08/2013	Geoffroy Crepin (E)

<b>Fédération</b>	<b>Date</b>	<b>Effectif</b>	<b>suppleant</b>	<b>date arrêté</b>	<b>changement de mandat</b>
Expert	5/10/2010	Azer-Nessim Alexandre		30/08/2011	Géraldine Motte (E)
Expert	5/10/2010	De Kuyssche Sophie			
Expert	5/10/2010	Voisin Jérôme			

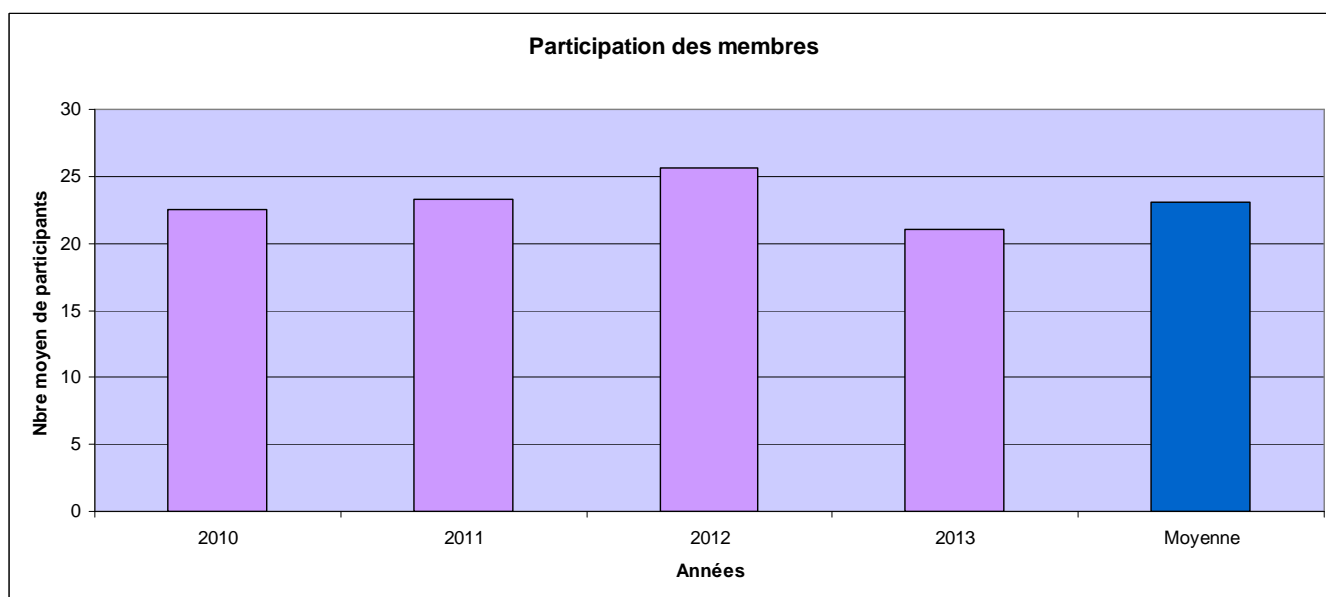
# 1. FONCTIONNEMENT

## **Rencontres 2010-2013 : Analyse de la fréquentation moyenne sur la mandature par année**

**De 2010 à 2013**, la participation moyenne est de 23,11 membres pour un total théorique de 45 membres (y compris les effectifs, les suppléants et les experts) : soit plus de la moitié du total théorique des membres (51,35 %).

Le système de suppléance admet un suppléant pour chaque effectif (sauf pour les membres dits « experts »). L'effectif et son suppléant peuvent néanmoins siéger ensemble (dans ce cas, seul l'effectif possède une voix délibérative.) C'est la raison pour laquelle, la participation moyenne peut être supérieure à la moitié du total théorique des membres.

Ainsi, nous observons une participation honorable de 2010 à 2013, comme le montrent les statistiques ci-dessous.



## 2. ACTIVITÉS

---

*Cette rubrique rend compte des dossiers phares que la CCOJ a eu à traiter au cours de la mandature 2010 – 2013 dans le cadre des missions qui lui sont décrétalement attribuées. Le relevé des avis émis, des interpellations réalisées et des courriers envoyés est consigné de manière exhaustive en annexe de ce rapport.*

### **Consultations et avis émis dans le cadre de projet de décret ou arrêté touchant au domaine des organisations de jeunesse**

#### **AVANT-PROJET DE DECRET PLAN JEUNESSE**

Dans sa déclaration de politique communautaire de 2009, le Gouvernement a exprimé son souhait de « développer avec les jeunes et les acteurs de terrain un plan à destination des 12-25 ans ». En début de législature, le cabinet de la Ministre de la Jeunesse a ébauché les contours de la première note d'intention du Plan Jeunesse en collaboration avec des experts universitaires. Cette note a reçu un avis défavorable de la CCOJ. Suite à des ajustements, les cinq premiers groupes de travail (GT) se sont réunis et ont produit des recommandations. Par choix méthodologique, le GT 6 consacré à l'animation territoriale de jeunesse a effectué son travail en décalé. En 2013, à la demande de la CCOJ et de la CCMCJ, une partie du budget "plan jeunesse" de 750 000€ a été réparti entre les sous-secteurs OJ et CJ. En 2013 toujours, il restait 250 000€ pour une étude et 20 bourses de soutien à des projets ponctuels. La CCOJ n'a pas souhaité prioriser ces bourses. Pour 2014, les budgets du plan jeunesse ont été réaffectés au maintien de l'emploi des détachés pédagogiques. Tout au long du processus, la CCOJ a délégué des représentants au comité de pilotage du plan jeunesse et a mis sur pied des GT de suivi de ce dossier.

#### **MODIFICATION DU DECRET RELATIF AU CONSEIL DE LA JEUNESSE**

Le décret de 2008 instaurant un Conseil de la Jeunesse de la Communauté française marquait une rupture par rapport aux dispositions légales existantes en matière de représentation des jeunes au niveau communautaire. Alors que le Conseil de la Jeunesse d'Expression Française était uniquement composé de représentants mandatés par les Organisations de Jeunesse, la nouvelle instance consultative de la Jeunesse francophone était désormais élue au suffrage universel des jeunes votants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'idée au départ séduisante ne convainc pas dans la pratique, notamment car la formule ne réussit pas à garantir un équilibre et une diversité de la composition du Conseil. Dès 2012, la Ministre de la Jeunesse s'engage à modifier le décret de 2008 pour faire évoluer la composition du Conseil de la Jeunesse vers une structure mixte où élus directs et

représentants des secteurs de la Jeunesse se retrouvent. La CCOJ est associée à partir du mois de décembre 2012 par le cabinet de la Ministre aux travaux préparatoires de cette réforme qui rentre en vigueur juste avant les élections du Conseil de la Jeunesse de novembre 2013. La CCOJ est également associée au processus électoral via des représentants en commission électorale durant cette période.

### **Avis émis dans le cadre général de l'agrément des organisations de jeunesse**

#### **TRAITEMENT DES DOSSIERS D'AGREMENT**

Dans le cadre de ses missions, la CCOJ a eu à traiter des dossiers de nouvelles demandes d'agrément en tant qu'organisation de jeunesse chaque année entre 2010 et 2013, ainsi qu'un nombre conséquent de dossier relatif au renouvellement des agréments en 2012. Dans ce cadre, la CCOJ a mis en place un GT « chambre d'agrément » composé de représentants de chaque fédération et des non-fédérés et chargé de préparer le travail de plénière. Ce GT a été tout particulièrement actif entre septembre et décembre 2012, lors du traitement des dossiers de renouvellement d'agrément. Il a notamment élaboré un formulaire type destiné à la rédaction du rapport par le rapporteur de la CCOJ. En 2013, le GT a procédé à l'évaluation de son travail et a proposé à la CCOJ de réaliser son action dans le cadre de la création d'une nouvelle sous-commission à caractère pérenne intitulée « Développement des organisations de jeunesse » (DOJ). Une proposition de création d'une nouvelle sous-commission a été adressée en ce sens au Gouvernement en fin d'année 2013.

### **Avis émis dans le cadre général de la subvention des organisations de jeunesse**

#### **CIRCULAIRE « INFRASTRUCTURES »**

Quatre avis ont été déposés à l'intention de la Ministre de la jeunesse. En février 2010, le premier avis portait sur la circulaire « Infrastructures » pour les années 2008, 2009 et 2010. L'accent a été mis sur le respect et l'adaptation des délais en ce qui concerne la liquidation des sommes et l'annonce des candidats sélectionnés, la mise en place de mécanismes permettant l'utilisation complète des sommes destinées à financer cette circulaire - notamment en facilitant la perméabilité entre les sous-enveloppes sectorielles -, l'augmentation du budget pour tenir compte de l'ensemble des demandes, la mise en place d'un cadastre permettant d'objectiver les besoins, les transversalités à créer avec les pouvoirs régionaux en ce qui concerne notamment les économies d'énergie, la simplification administrative et la nécessité de pérennisation et adaptation du dispositif en convertissant cette circulaire en décret. En mai 2010, un deuxième avis a repris ces mêmes éléments en insistant sur le souhait de voir une concertation rapidement mise en œuvre à propos de la circulaire 2011. En mars 2011, un nouvel avis de la CCOJ a été émis concernant la circulaire

2011. Dans la mesure où le texte a connu d'importantes modifications par rapport aux éditions précédentes, il reprend point par point les remarques et commentaires relatifs à chacun des items de cette circulaire. Moyennant ces différentes recommandations, l'avis sera favorable. Il est à noter que la CCOJ y réitère sa volonté d'être associée à la réalisation d'un décret « infrastructures » permettant un cadre commun et durable pour les bénéficiaires de ces aides : « Pour pérenniser et faire évoluer favorablement les moyens « infrastructures » et dans la continuité de notre collaboration sur ces textes, nous souhaitons que ce décret voie le jour sous cette législature et sur base d'une analyse de la situation immobilière dans le secteur jeunesse ». Enfin, en mars 2013 un avis relatif à la mise en œuvre d'un partenariat avec les établissements scolaires en ce qui concerne la mise à disposition de leurs bâtiments a également été émis. Il commente une note rédigée par le Secrétaire Général de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sur le sujet. Cet avis sera le déclencheur pour la constitution d'une plateforme réunissant acteurs de la jeunesse, représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement, les cabinets des Ministres de la Jeunesse et de l'Enseignement obligatoire et leurs administrations respectives.

#### **CIRCULAIRE « SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES »**

Entrée en application en juillet 2007, la circulaire « Soutien aux projets jeunes » articule les programmes de soutien gérés par le BIJ (Bureau International Jeunesse) et par le Service de la Jeunesse de la FWB. L'enjeu de cette nouvelle circulaire était, pour cette dernière partie, de réarticuler de manière cohérente les anciens appels à projets destinés à soutenir les projets portés par et pour les jeunes, tels que « créativ'été », « quartier libre » ou encore les projets « extraordinaires ». Dans ce cadre, un comité de sélection s'est constitué, composé de membres issus des OJ notamment, chargé de remettre des avis sur les dossiers de demande de subvention introduits (n'est abordée, ici, que la partie relative au Service de la Jeunesse, étant donné que la partie concernant les projets soutenus via le BIJ n'est plus d'actualité, les programmes ayant évolué et la circulaire n'ayant pas été actualisée).

Un travail d'évaluation de la partie de la circulaire concernant le secteur des organisations de jeunesse a été entamé dès 2008. Ce travail a ensuite été mis en stand-by pour reprendre en 2010. Conjointement, la CCOJ et la CCMCJ ont participé au processus d'évaluation du comité. La CCOJ a ainsi pu, en lien avec ses représentants, se positionner à plusieurs reprises sur ce travail. Au terme de la mandature 2010 - 2013, le travail entamé n'a pu aboutir. Un nouveau règlement d'ordre intérieur a néanmoins pu être adopté et la réécriture de la circulaire est bien entamée.

#### **APPLICATION DE L'ARTICLE 66 DU DECRET RELATIF AUX ORGANISATIONS DE JEUNESSE ET DETACHEMENT PEDAGOGIQUE**

Après plusieurs mois de négociations en sous-commission emploi de la CCOJ, puis un premier vote en plénière en juin 2013, la CCOJ a adopté à l'unanimité, lors de sa réunion du 16 octobre 2013, un avis favorable à l'application de l'article 66 du décret relatif aux



organisations de jeunesse, moyennant la condition de ne pas réduire l'emploi pédagogique existant actuellement dans les associations concernées. Conformément à l'article 86 du décret, le Gouvernement de la FWB a décidé en décembre 2013 l'application de cet article qui garantit le droit à un détaché pédagogique pour chaque organisation de jeunesse reconnue. Dans la situation budgétaire difficile que connaît la FWB, cet article permet ainsi au Ministre de la Jeunesse de défendre le budget des détachés pédagogiques qui n'est plus une dépense facultative, mais une dépense décrétable obligatoire. Ainsi, le secteur des OJ préserve le système de détachement pédagogique tandis que le nombre de congés pour mission accordés aux enseignants a globalement diminué dans le cadre des mesures d'économie budgétaire du Gouvernement. A ce titre, l'application de l'article 66 constitue un succès important pour le secteur et confirme l'intérêt pédagogique pour les jeunes du croisement des mondes de la Jeunesse et de l'Enseignement.

### **Avis émis relativement à des politiques impliquant les organisations de jeunesse**

#### **PRET DE MATERIEL**

Deux avis ont été déposés par la CCOJ à l'intention de la Ministre de la jeunesse, avec copie à la Ministre de la culture. En février 2010, le premier avis faisait suite à une réponse parlementaire de la Ministre de la Jeunesse annonçant des moyens nouveaux au centre de prêt pour la partie camping. L'avis émis met en évidence le souhait de voir mise en place une concertation du secteur sur l'utilisation de ces moyens, la fragilité du dispositif que la Défense met en place pour pallier le manque de tentes au centre de prêt et la nécessité d'apporter des réponses structurelles aux problèmes récurrents rencontrés par les utilisateurs. En juin 2011, un nouvel avis, à dimension plus « politique », est émis sur l'évolution structurelle du centre de prêt. Il pointe l'enjeu d'associer les utilisateurs du centre de prêt à l'enquête de satisfaction à venir, et ce de sa construction à son évaluation et les conclusions qui en découlent, interpelle sur la pluralité des profils d'utilisateurs nécessitant une réflexion sur l'adaptation de son fonctionnement et rappelle l'engagement du Gouvernement à mettre en place un comité des usagers. L'avis insiste sur l'importance d'une réelle politique d'investissements en adéquation avec les besoins des usagers et leur diversité. Sous un angle plus pratique, l'avis évoque également la nécessité de suivi et d'augmentation du stock de tentes disponibles ainsi que l'enjeu de l'emprunt par les groupes locaux de mouvement de jeunesse du matériel audiovisuel durant les camps.

#### **JEUNES ET MEDIAS**

Au sein de la CCOJ, un GT RTBF est né en 2011 de l'interpellation d'une OJ membre, suite à l'arrêt d'une émission participative en termes de paroles des jeunes dans le paysage audiovisuel de la FWB. En novembre 2011, une lettre ouverte, co-signée par de nombreux acteurs de la Jeunesse, dont la CCOJ, a été adressée à l'Administrateur général de la RTBF pour dénoncer la suppression de ce programme. La CCOJ a également adressé une lettre d'interpellation aux parlementaires, qui furent en 2010 à l'initiative d'un colloque sur l'image

des jeunes dans les médias. Ces deux courriers ont amorcé quatre rencontres informelles, entre décembre 2011 et juillet 2012, entre les responsables de la RTBF et une délégation composée de membres du Conseil de la Jeunesse, de la CCMJ, de la CCOJ et d'une AMO. Ces rencontres ont permis des échanges sur les points de vue respectifs de la question de la présentation et représentation des jeunes dans les médias. De manière plus concrète, ces entrevues ont contribué à réintégrer l'émission « Coup 2 Pouce » dans la programmation et à retravailler le cadre de la ligne éditoriale, comprendre les modes de calculs des audiences et la définition du public jeune pour la RTBF ; à élaborer et présenter, de part et d'autre, un cadastre des émissions jeunes existantes pour la RTBF et des acteurs du secteur Jeunesse actifs dans l'éducation aux médias et leurs objectifs ; à rencontrer les rédactions de la RTBF pour parler du secteur Jeunesse, de ses finalités et des productions audiovisuelles existantes.

En juin 2013, à l'initiative du Conseil supérieur de l'audiovisuel(CSA), une nouvelle rencontre a été organisée entre l'Administrateur général et la médiatrice de la RTBF et des représentants du secteur Jeunesse pour échanger à propos de l'intérêt de maintenir et entretenir le dialogue sur la représentation des jeunes à l'écran malgré des réalités institutionnelles, culturelles et organisationnelles différentes. C'est à cette occasion que le secteur découvre que le CSA publiera pour le dernier trimestre 2013, à l'initiative de la Ministre de la Jeunesse le premier baromètre jeunes : une étude de l'image et des représentations des enfants et des jeunes dans les médias télévisés de la FWB ainsi qu'un guide des bonnes pratiques existantes. Ce premier baromètre a été élaboré sans la participation des représentants du secteur Jeunesse. Le groupe de travail RTBF de la CCOJ, recomposé de nouveaux membres et renommé « jeunes et médias » a dans la foulée souhaité maintenir le dialogue entamé avec la RTBF, élargir les perspectives, notamment en intégrant le comité de pilotage d'un prochain baromètre jeunes et soutenir une approche large et partagée de la place des jeunes dans les médias.

### **Avis budgétaires portant sur les octrois d'agrément et la promotion des associations agréées**

La CCOJ a émis sur proposition des GT « saut de classe » puis « chambre d'agrément » divers avis relativement à la confection des budgets. En 2010, il y était question de la défense du mécanisme d'indexation prévu par le décret organisation de jeunesse et de la prise en compte des besoins sectoriels en vue d'un traitement équitable des associations agréées – et notamment afin de résorber les iniquités induites par une injection erronée de certaines organisations dans les matrices de classement lors du changement de décret en 2009. En 2012, l'accent a été mis sur la conservation des montants dédiés au passage en année civile au terme de l'année et de leur affectation à des montées de classe, à la création de dispositifs particuliers et à de nouveaux agréments. Ce dernier avis a permis des avancées dans ce sens.

## **Travaux d'analyse des pratiques participatives au sein des organisations de jeunesse**

### **EVALUATION DES DISPOSITIFS PARTICULIERS (DP) A DESTINATION DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE**

Ce dossier a été mis dans les mains de la CCOJ en février 2013. Il est alors annoncé un travail en cours sur la méthodologie, associant le cabinet de la jeunesse et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). Afin de participer, dès le départ, à ce processus important pour le secteur, un GT est proposé mais ne sera pas constitué. Le décret de 2009 prévoyait une évaluation des dispositifs pour l'année 2012. Cependant, comme il s'agissait de l'année des renouvellements d'agrément, il était préférable de reporter à l'année suivante le processus d'évaluation. Une note présentée en mai 2013 à la CCOJ a été élaborée avec l'Inspection, le Service de la Jeunesse et l'OEJAJ. L'évaluation des DP pourra éventuellement alimenter l'évaluation globale du décret prévue en 2015.

Le pilotage de l'évaluation est confié à l'OEJAJ, en association avec le secteur : le comité de pilotage est ouvert aux membres de la CCMCJ (3 membres), CCOJ (3 membres), du cabinet, de l'Inspection et du Service de la Jeunesse, qui prend les principales décisions sur la méthodologie, les questions à poser, le traitement et la diffusion des résultats... ; un groupe de travail opérationnel comprend l'OEJAJ et un membre de chaque commission consultative afin d'assurer le suivi entre les réunions du comité de pilotage. La CCOJ valide la procédure d'évaluation proposée par le cabinet et l'OEJAJ et élit ses représentants au sein du comité de pilotage de l'évaluation. La première réunion du Comité de Pilotage a lieu en juillet 2013 afin de s'accorder sur les objectifs et la temporalité de l'évaluation. Proposition est également faite d'étendre la représentation à l'ensemble des fédérations d'OJ et des non fédérés, afin de maximiser les chances d'adhésion et de réussite. La CCMCJ, quant à elle, annonce son retrait de la dynamique collective mise en place. Un groupe de travail opérationnel est également mis en place entre l'OEJAJ et un membre de la CCOJ afin de travailler aux questions pratiques, telles que la rédaction du questionnaire qui sera soumis à l'ensemble des OJ. Les représentants du secteur rappellent alors l'importance d'éviter que les hypothèses formulées en amont par l'OEJAJ ne viennent déformer le questionnement évaluatif. A la fin de l'été, plusieurs réunions du comité de pilotage permettent de finaliser le document qui sera envoyé au mois d'octobre à l'ensemble des organisations de jeunesse agréées. En novembre 2013, un premier travail de synthèse des réponses au questionnaire est réalisé par le comité de pilotage. Celui-ci permettra la mise en place de Focus Groups, réunissant les OJ par DP dont elles bénéficient, qui seront organisés début 2014.

La finalisation du rapport de l'évaluation est prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

### 3. REPRÉSENTATION

Cette rubrique rend compte des mandats exercés au nom de la CCOJ auprès d'autres instances d'avis. Le tableau ci-dessous reprend les différents mandats, de même que les mandataires et les changements de ceux-ci, de 2010 à 2013. Il est à noter que certains mandataires ne sont pas membres de la CCOJ.

COMMISSION D'AVIS CENTRES DE VACANCES			arrêté ministériel 24 mars 2010	
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ		GCB	Geneviève Vandenhoute	avril 2010 >> 2013 (3 ans)
CCOJ		FNP	Nicolas Leroy	avril 2010 >> 2013 (3 ans)
CCOJ		Résonance	Vincent Buron	avril 2010 >> 2013 (3 ans)
CCOJ		J&S	François Lafontaine	avril 2010 >> 2013 (3 ans)
CCOJ		Cemea	Jean-Paul Liens	avril 2010 >> 2013 (3 ans)
CCOJ		Latitude Jeunes	Sophie Michat	avril 2010 >> 2013 (3 ans)
COMMISSION D'AGREMENT ATL				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ (convention CJCF)		Coala	Olivier Gerkens	
COMMISSION D'AVIS EDD				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ (convention CJCF)	Effective	Coala	Delphine Leduc	5/07/2010 pour 5 ans
CCOJ (convention CJCF)	Suppléant	Nature & Loisirs	Etienne Scoriels	5/07/2010 pour 5 ans
PROJETS JEUNES				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	Effectif 1	ProjeuneS	Nicolas Fernandez	
CCOJ	Effective 2	RelieF	Carinne Lenoir	CCOJ 2010
CCOJ	Effective 3	COJ	Jennifer Neilz	CCOJ 17/01/2013
CCOJ	Effective 4	Jeunes & Libres	Julie Tolleneer	CCOJ 2012
CCOJ	suppléante 1	Latitude Jeunes	Caroline Huart	CCOJ 1/09/2011
CCOJ	suppléante 2	RelieF	Maude Imhoff	CCOJ 5/05/2011
CCOJ	suppléant 3	COJ	Fabien Kozlowski	CCOJ 17/01/2013
CCOJ	suppléante 4	Gratte	Marilyn Liénart	CCOJ 28/02/2013
COMITE ORIENTATION BIJ				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	effective 1	Compagnons Bâtissel	Grégory Van de Put	CCOJ 13/01/2011
CCOJ	suppléant 1	Relie-F	Carinne Lenoir	CCOJ 13/01/2011
CCOJ	effective 2	CJD	Myriam Gilles	CCOJ 2/07/10
CCOJ	suppléante 2	J/CSC	Johanna Mulumba	CCOJ 16/10/2013

<b>CS AXE SUD</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	effective	J/CSC	Johanna Mulumba	CCOJ 16/10/2013
CCOJ	effective	UP	Christine Cuvelier	
CCOJ	effective	Contact J	Maria Acedo	
CCOJ	effective	AFS	Fabienne Demaury	CCOJ 2/07/10
<b>CS JEUNESSE EN ACTION</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	effective	J/CSC	Johanna Mulumba	CCOJ 16/10/2013
CCOJ	effective	UP	Christine Cuvelier	CCOJ 2/07/10
CCOJ	effectif	RelieF	Carinne Lenoir	
CCOJ	effectif			
<b>CS OQWBJ</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	effective	J/CSC	Johanna Mulumba	CCOJ 16/10/2013
CCOJ	effectif	Solidarité	Simon Nizet	CCOJ 2/07/10
CCOJ	effectif	FCJMP	Pierre Evrard	CCOJ 2/07/10
CCOJ	effectif	RelieF	Simon Demarest	
<b>Comité d'accompagnement OEJAJ</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ		Présidence de la CCOJ (peut se faire remplacer)		
<b>Commission Pluridisciplinaire et Intersectorielle de la Culture</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
Personnel	Mandat soutenu par la CCOJ		Geoffroy Carly	CCOJ oct. 2010
<b>Groupe de travail permanent Convention internationale des Droits de l'Enfant</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	effective	Patro	Géraldine Bauduin	CCOJ 25/10/2012
CCOJ	suppléant	Arc-en-Ciel	Marc Fanuel	CCOJ 25/10/2012
<b>Groupe de travail "participation des enfants CIDE</b>			<b>arrêté ministériel 24 mars 2010</b>	
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	effectif	Arc-en-Ciel	Marc Fanuel	17/01/2013
CCOJ	suppléant	Coala	Olivier Gerkens	17/01/2013
<b>Conseil supérieur de l'éducation aux médias</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	effectif	CFA	Lamia Kebboul	CCOJ 25/10/2012
CCOJ	suppléante	ACMJ	Héloïse Rouard	CCOJ 5/05/2011
<b>Comité de suivi Cellules bien-être</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	Effective	Latitude Jeunes	Coline Maxence	CCOJ 1/09/2011
<b>Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	Effectif	RelieF	Christophe Cocu	CCOJ 16/10/2013
CCOJ	Suppléant			
<b>Protocole maltraitance</b>				
mandat	statut	OJ	représentant	décision/durée mandat
CCOJ	Correspondant pour tout le secteur Jeunesse	Coala	Olivier Gerkens	CCOJ 12/09/2013

## 4. PERSPECTIVES

---

*Cette rubrique rend compte des questionnements qui se posent à la CCOJ dans le cadre de la mandature 2014-2017 à venir.*

### **Dans le cadre de l'agrément**

#### **QUELS DEVELOPPEMENT POUR LE SECTEUR ORGANISATIONS DE JEUNESSE ?**

- Nouvelles reconnaissances : à quelles fréquences, sur quels critères, quelles places pour les logiques fédératives ?
- Attribution du 25<sup>ème</sup> dispositif particulier

### **Dans le cadre du subventionnement**

#### **QUEL FINANCEMENT POUR LE SECTEUR ORGANISATIONS DE JEUNESSE ?**

- Les financements à sécuriser : Infrastructures et Soutien aux projets jeunes
- Les dispositions décrétales à défendre : Détachements pédagogiques et APE
- Les moments d'alerte récurrents : Mise en place d'une cellule de veille, confection/ajustement budgétaire
- Les dispositions décrétales à discuter : Evaluer les mesures de soutien à l'emploi du décret OJ en lien avec les mesures prévues dans le « décret emploi ».

### **Dans le cadre des politiques impliquant les Organisations de Jeunesse**

#### **A QUOI ETRE ATTENTIF ?**

- Les évolutions de cadre à surveiller : Décret ATL, CDV, Centres culturels, ...
- Les moments d'alertes ponctuels : Mise en place d'une cellule de veille « Négociation des accords de gouvernement ».

### **Dans le cadre de l'analyse des pratiques participatives**

#### **QUE VALORISER ?**

- Une identité sectorielle à redéfinir : Quel tronc commun dans une prise en compte large de la diversité, quelles spécificités au regard des autres acteurs de la culture et de l'éducation ?

## **Dans le cadre du fonctionnement de la CCOJ**

### **QU'AMELIORER ?**

- Des documents et procédures à revoir : règlement d'ordre intérieur, procédures de traitement des agréments et formulaires des rapporteurs.
- Des modes de fonctionnement à affiner : Articulation aux sous-commissions et aux GT internes, aux autres instances sectorielles (CCMJ, CCAJ, CSEP, ...), des mandataires qu'ils soient membres ou non.
- Une ligne de communication à définir :
  - Qu'est-ce qui est communiqué au nom de la CCOJ et au nom des fédérations/OJ ?
  - La CCOJ est-elle habilitée à s'exprimer sur les réseaux et dans les médias ?
- Des outils à développer : Plateforme Internet de la CCOJ et des sous-commissions.

## Relevé des Avis de la CCOJ

### 1) CONSULTATION SUR LES PROJETS DE DÉCRETS OU D'ARRÊTÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PRIS DANS LE DOMAINE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

#### *Avis sollicités :*

- **2010** : Circulaires Infrastructures 2008 et 2009
- **2011** : Projet de circulaire sur la sécurisation des infrastructures jeunesse 2011
- **2013** : Application de l'article 66 du décret OJ

#### *Avis d'initiative :*

- **2010** : Procédures devant accompagner l'indiçage des organisations de jeunesse
- **2012** : Circulaire interprétative concernant le décret du 26 mars 2009

### 2) AVIS/POSITION DANS LE CADRE :

#### a. DES DEMANDE D'AGRÉMENTS, DE CHANGEMENT DE CLASSE, D'ADMISSION DANS UN DISPOSITIF PARTICULIER

##### *Avis sollicités :*

- **2010** : 10 demandes agrément/reconnaissance
- **2011** : 5 nouvelles demande de reconnaissance/agrément  
Indiçage des OJ
- **2012** : Renouvellement des agréments et des reconnaissances  
Nouvelles demandes de reconnaissances/agrément
- **2013** : Demandes réitérées (agrément, classement, dispositifs particuliers)  
Nouvelles demandes de reconnaissance/agrément  
Demande de montée de classe

##### *Avis d'initiative :*

- **2013** : Suivi des décisions ministérielles

#### b. DES RECOURS

##### *Avis sollicités :*

- **2012** : 2 recours contre la décision de non agrément
- **2013** : 8 recours : non agrément, classement, non renouvellement d'agrément

#### c. DE LA PROCÉDURE DE SUSPENSION DU DROIT À LA SUBVENTION, DE RETRAIT D'AGRÉMENT, DE MODIFICATION DE CLASSE OU D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE D'UN DISPOSITIF PARTICULIER



d. DES DEMANDES DE SUBVENTIONS FACULTATIVES AUX OJ

*Avis sollicités :*

- **2013** : Projet « Cartes de visite »

e. DES DEMANDES DE SUBVENTIONS FACULTATIVES AUX ASSOCIATIONS DONT LE PROJET EST ASSIMILABLE À CELUI D'UNE OJ

**3) AVIS/PROPOSITION SUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA PROMOTION DES OJ ET AUX JEUNES CONCERNÉS ET NOTAMMENT SUR :**

a. LES DEMANDES DE SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES

b. TOUTE MODIFICATION D'OCTROI DES SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX OJ

c. LA FORMATION DES ANIMATEURS ET CADRES DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE ET LES QUESTIONS RELATIVES À L'EMPLOI DANS LES OJ

*Avis d'initiative :*

- **2010** : Détachement pédagogique dans le secteur des organisations de jeunesse  
Passerelles entre les formations d'animateurs organisées dans les différents secteurs  
La sécurisation des fonds alloués à la formation jeunesse  
Rentrée des justificatifs pour des actions de formation menées en 2009  
Mise à jour partielle du cadastre
- **2011** : Financement des formations  
Reconduction des postes APE  
Formation de 40h en vue de l'assimilation au statut d'animateur ou de coordinateur
- **2012** : Détachement pédagogique : mise en œuvre du décret du 1<sup>er</sup> février 2012
- **2013** : Application de l'article 66 du décret OJ  
Maintien des détachés pédagogiques en OJ

**4) AVIS/PROPOSITION SUR LES POLITIQUES AYANT DES IMPLICATIONS SUR LES OJ**

*Avis sollicités :*

- **2010** : Projet d'arrêté relatif au Décret Emploi
- **2011** : Plan transversal de promotion de l'égalité des chances
- **2012** : Avis sur l'avant-projet de décret relatif à la participation et à la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur

- **2013** : Code de respect des usagers culturels  
Décret mixité  
Avant-projet de décret relatif aux centres culturels

## **5) AVIS/PROPOSITION SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE CONJOINTEMENT AVEC LE CONSEIL DE LA JEUNESSE ET LA CCMCJ**

### *Avis sollicités :*

- **2010** : Rapport réalisé dans le cadre du dialogue structuré sur l'emploi des jeunes à l'occasion de la présidence européenne  
Avis sur le dialogue structuré  
Collaboration sur le Plan Jeunesse avec la CCOJ
- **2011** : Plan Jeunesse
- **2012** : Avant-projet de décret modifiant le décret du Conseil de la Jeunesse  
Rapport de synthèse du Plan Jeunesse
- **2013** : Projet de décret de réforme du Conseil de la Jeunesse (avis primaire)  
Projet de décret de réforme du Conseil de la Jeunesse (avis complet)  
Projet d'arrêté d'application Conseil de la Jeunesse

### *Avis d'initiative :*

- **2010** : Validation des périodes scolaires à l'étranger dans le cadre d'un échange éducatif-agrément des opérateurs
- **2011** : Circulaire « Soutien aux Projets Jeunes »
- **2012** : OJ comme partenaires de l'ONE pour l'accueil des enfants de plus de 3 ans
- **2013** : Sanctions administratives communales  
Participation aux travaux de la plateforme francophone de lutte contre le racisme  
Interpellation quant aux suites du Plan Jeunesse

## **6) AVIS SUR LES PROPOSITIONS ÉMISES PAR LES SOUS-COMMISSIONS ET COORDINATION DES SOUS-COMMISSIONS**

### *Avis d'initiative :*

- **2013** : Proposition pour une nouvelle sous-commission DOJ

## **7) AVIS/PROPOSITION DANS LE CADRE DU SUIVI DES BUDGETS DÉDIÉES EN TOUT OU EN PARTIE AUX OJ :**

- a. SUR LA PLANIFICATION ANNUELLE OU PLURIANNUELLE D'OCTROI DES AGRÉMENTS ET D'ADMISSION DANS UN DISPOSITIF PARTICULIER

*Avis sollicités :*

- **2013** : Réaffectation de 250.000 € du Plan Jeunesse cours les subventions aux OJ

*Avis d'initiative :*

- **2010** : Confection du budget 2011 en ce qui concerne les OJ  
Budget sectoriel et financement des articles 68 et 69 du décret OJ
- **2011** : Ajustement budgétaire 2011
- **2012** : Budget initial 2013 et renouvellement d'agrément et de reconnaissances  
Avis priorisation budgétaire (agrément, classement, dispositifs particuliers)

b. SUR LA PROMOTION DES OJ OU DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

*Avis d'initiative :*

- **2010** : Convention CGT-ONE relative au soutien des centres de vacances résidentiels organisés
- **2012** : Convention CGT-ONE relative au soutien des centres de vacances résidentiels organisés en Wallonie

## **8) ANALYSE DES PRATIQUES DE PARTICIPATION DE JEUNES À L'ŒUVRE AU SEIN DES OJ**

## **9) FAVORISATION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES**

*Avis d'initiative :*

- **2011** : Image des jeunes dans les médias : arrêt de deux émissions RTBF consacrées aux jeunes
- **2013** : Suivi du processus électoral du Conseil de la Jeunesse  
Procédure de recrutement du Secrétaire général du Conseil de la Jeunesse

## **10) AUTRES**

*Avis sollicités :*

- **2010** : Protocole de collaboration sur la prévention de l'endettement